

LES 10 COMMANDEMENTS DE CANIDOS

REGLEMENT DE L'ECOLE

- 1) CANIDOS DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'ACCIDENT.
- 2) CHAQUE PROPRIETAIRE DE CHIEN EST TENU D'AVOIR UNE ASSURANCE RC ET UN CHIEN VACCINE.
- 3) SI UNE PERSONNE VIENT AU COURS AVEC UN CHIEN MALADE, ELLE DOIT L'ANNONCER AU MONITEUR AVANT LE DEBUT DU COURS. IDEM SI ELLE NE REMPLIT PAS LES CONDITIONS CITEES AU POINT 2.
- 4) SAUF INDICATION CONTRAIRE D'UN MONITEUR, LES CHIENS N'ENTRENT PAS DANS LA CABANE ET DOIVENT ETRE TENUS EN LAISSE AUTOUR DE CELLE-CI ET POUR ENTRER SUR LE TERRAIN. LES ANIMAUX NE SERONT PAS LACHES SUR LE TERRAIN AVANT QU'UN MONITEUR N'EN DONNE L'AUTORISATION.
- 5) LES OBSTACLES SITUES SUR LE TERRAIN NE DOIVENT ETRE UTILISES QU'EN PRESENCE D'UN MONITEUR, AFIN D'EVITER LES ACCIDENTS.
- 6) L'ON EST PRIE DE NE PAS FUMER SUR LE TERRAIN ET DE RAMASSER LES DEJECTIONS DE SON ANIMAL. LES SACHETS A DEJECTIONS SERONT JETES DANS LA POUBELLE, VERS LA CABANE.
- 7) LES PERSONNES QUI DESIRENT LACHER LEUR CHIEN SUR LES CHEMINS ALENTOURS DE LA CABANE SONT PRIEES DE RESPECTER LES CULTURES ET LE BETAIL, DE MEME QUE LES LOIS CANTONALES.
- 8) LA VIOLENCE ET/OU LA CRUAUTE (MEME VERBALE) ENVERS LES ANIMAUX NE SERA PAS TOLEREE.
- 9) CANIDOS SE RESERVE LE DROIT, A N'IMPORTE QUEL MOMENT, D'EXCLURE, TEMPORAIREMENT OU DEFINITIVEMENT, UNE PERSONNE QUI NE RESPECTE PAS CE REGLEMENT, NOTAMMENT LE POINT 8. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE.
- 10) LA BONNE HUMEUR, L'ENTHOUSIASME ET LES QUESTIONS SONT LES BIENVENUS.